



Ville  
de Matane

## **Politique de remboursement**

### **Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**

#### **Camp de jour/cours de natation/cours de tennis**

En cas d'annulation, sept (7) jours avant le début des activités, des frais d'annulation de 50 \$ vous seront facturés pour le camp de jour et de 20 \$ pour les cours de natation ou de tennis.

Une fois les activités débutées, les frais d'inscription seront remboursés ou un crédit sera accordé uniquement lorsque, pour des raisons de santé, la personne ne peut poursuivre les activités. Un certificat médical sera alors exigé. Des frais de 15 % jusqu'à concurrence de 50 \$ pour le camp de jour et des frais de 15 % jusqu'à concurrence de 20 \$ pour les cours de natation ou de tennis, ainsi qu'une somme proportionnelle au nombre de participations, seront retenus.

Lors d'un déménagement, les frais d'inscription seront remboursés avec preuve de la nouvelle adresse (facture de téléphone ou électricité) et des frais de 15 % jusqu'à concurrence de 50 \$ pour le camp de jour et des frais de 15 % jusqu'à concurrence de 20 \$ pour les cours de natation ou de tennis ainsi qu'une somme proportionnelle au nombre de participations sera retenue.

Aucun remboursement si la personne ne se présente pas aux activités ou si elle quitte pour toute autre raison.

#### **Cours privé**

En cas d'annulation 24 h à l'avance, le remboursement sera effectué ou un crédit sera accordé pour la totalité des frais.

En cas d'annulation moins de 24 h à l'avance, des frais de 50 % seront retenus ou facturés.

En cas d'absence à un cours privé, la personne devra payer la totalité du cours privé.

#### **Carte Loisirs /carte de Patinage adulte mardi-jeudi**

Le montant de la carte Loisirs et de la carte Patinage adulte mardi-jeudi sera remboursé ou un crédit sera accordé uniquement lorsque, pour des raisons de santé, la personne ne peut poursuivre les activités. Un certificat médical sera alors exigé. Des frais de 20 \$ ainsi qu'une somme proportionnelle selon la date d'achat de la carte seront retenus.

Le montant de la carte Loisirs et de la carte Patinage adulte mardi-jeudi sera remboursé lors d'un déménagement avec preuve de la nouvelle adresse (facture de téléphone ou électricité). Des frais de 20 \$ ainsi qu'une somme proportionnelle selon la date d'achat de la carte seront retenus.

#### **Carte à poinçons**

Aucun remboursement.